



## PARRAINER UN ENFANT

Par virement mensuel de 29€

Le parrainage permet à un enfant d'aller à l'école au lieu de subvenir aux besoins financiers de sa famille. Il est généralement utilisé pour acheter des fournitures scolaires et des vêtements. La seule contrepartie demandée est la preuve que l'enfant continue sa scolarité.

Le parrainage est plus qu'un soutien financier, il constitue un lien de solidarité et d'échange. Il permet notamment de découvrir une nouvelle culture et le pays d'origine de l'enfant parrainé à travers des lettres et photos échangées.

REMETTRE CE COUPON ET UN RIB À VOTRE BANQUE	RENOYER CE COUPON À NOTRE ASSOCIATION
Nom .....	Je souhaite parrainer .... enfant(s) :
Prénom .....	<input type="checkbox"/> au Vietnam <input type="checkbox"/> en Mongolie
désire faire un virement <i>mensuel/ trimestriel</i> de : ..... euros	Nom .....
à partir du mois de .....	Prénom .....
Au titulaire du compte : Association Christina Noble 5 place Marcel Paul 75014 Paris	Adresse .....
A LCL - Le Crédit Lyonnais 20 boulevard Malesherbes, 75008 Paris	CP / Ville .....
Agence Code Banque : 30002 Code Guichet : 00693 Compte : 0000448369 B Clé : 33	Courriel .....
IBAN (International Bank Account Number) FR94 300020069300 0044 8369 B33 BIC : CRLYFRPP	Somme du virement mensuel ..... €
	Mois du 1er virement automatique .....
	Banque émettrice .....
	Numéro du compte .....

Soyez informé que le règlement du parrainage peut être mensuel 29€, trimestriel 87€, semestriel 174€ ou annuel 348€.

Les informations recueillies sont nécessaires au traitement de votre don et sont destinées exclusivement à l'Association Christina Noble. En application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez obtenir communication des informations vous concernant en écrivant à l'Association Christina Noble – 5 Place Marcel Paul – 75014 Paris.

Important : en fin d'année un reçu fiscal vous sera adressé pour la totalité de vos dons de l'année.

Vous pouvez déduire de votre impôt 75% de la valeur de vos dons jusqu'à 530€ et 66% au-delà, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

### Association Christina Noble France

5 Place Marcel Paul  
75014 Paris

contact : [france@cncf.org](mailto:france@cncf.org) website : <http://france.cncf.org/>  
Organisme humanitaire régi par la loi 1901 – J.O. 28/10/92